



My Easy Diag

Diagnostics immobiliers

Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : **24/IMO/0033**
Date du repérage : 28/10/2024



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **6 Rue Raspail**
Commune : **95260 BEAUMONT SUR OISE**

Section cadastrale AC 267

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot 2, 4, 6, 7

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **M.** [REDACTED]

Adresse : **6 Rue Raspail**
95260 BEAUMONT SUR OISE

Objet de la mission :

Métrage (Loi Carrez)



My Easy Diag

Diagnostics immobiliers

Résumé de l'expertise n° 24/IMO/0033

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **6 Rue Raspail**
Commune : **95260 BEAUMONT SUR OISE**
Section cadastrale AC 267

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot 2, 4, 6, 7

| | Prestations | Conclusion |
|---|-----------------|--|
|  | Mesurage | Superficie Loi Carrez totale : 24,34 m² |



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : **24/IMO/0033**
Date du repérage : 28/10/2024

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **6 Rue Raspail**
Commune : **95260 BEAUMONT SUR OISE**
Section cadastrale AC 267
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot 2, 4, 6, 7

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . **M. [REDACTED]**
Adresse : **6 Rue Raspail**
95260 BEAUMONT SUR OISE

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP PLOUCHART SIA GAUTRON**
Adresse : **25 rue Paul Bruel**
95380 LOUVRES

Repérage

Appartement

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ZEMMOURI Mustapha**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **My Easy Diag**
Adresse : **20 Rue Lavoisier**
95300 Pontoise
Numéro SIRET : **93284950800019**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **Klarity**
Numéro de police et date de validité : **CDIAGK001402 - 01/09/2025**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 24,34 m².

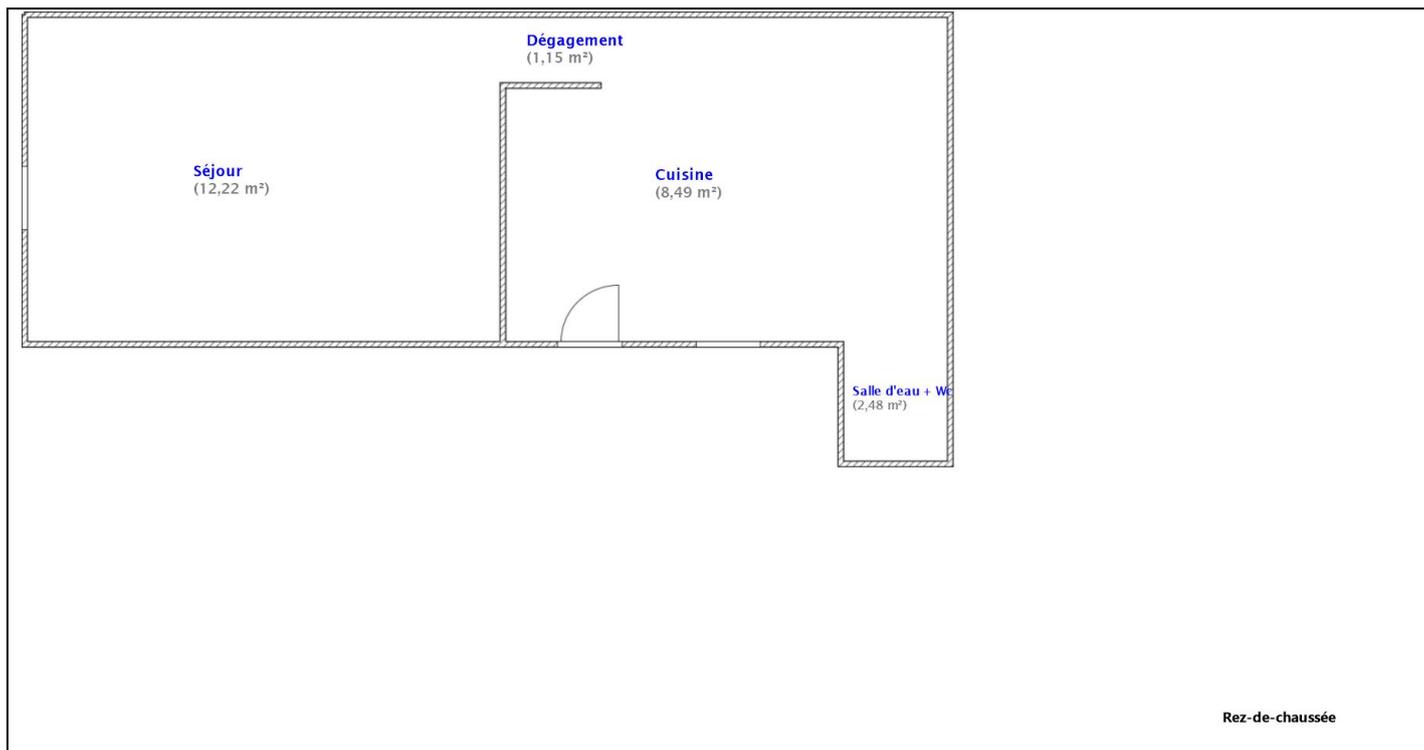
Résultat du repérageDate du repérage : **28/10/2024**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantListe des pièces non visitées :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître PLOUCHART

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

| Parties de l'immeuble bâtis visités | Superficie privative au sens Carrez | Commentaires |
|--|--|---------------------|
| Cuisine | 8,49 | RDC |
| Salle d'eau + Wc | 2,48 | RDC |
| Dégagement | 1,15 | RDC |
| Séjour | 12,22 | RDC |

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale : 24,34 m² (vingt-quatre mètres carrés trente-quatre)**Fait à **Pontoise**, le **28/10/2024**Par : **ZEMMOURI Mustapha**

Aucun document n'a été mis en annexe



WENCH



Certificat N° C3205

Monsieur Mustapha ZEMMOURI

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

| | | |
|---|---|--|
| Amiante sans mention | Certificat valable Du 25/02/2020 au 24/02/2027 | Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification. |
| Constat de risque d'exposition au plomb | Certificat valable Du 25/02/2020 au 24/02/2027 | Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification. |
| Etat des installations intérieures de gaz | Certificat valable Du 03/03/2020 au 02/03/2027 | Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification. |
| Etat des installations intérieures d'électricité | Certificat valable Du 03/03/2020 au 02/03/2027 | Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification. |
| Diagnostic de performance énergétique individuel | Certificat valable Du 07/12/2020 au 06/12/2027 | Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique. |

Date d'établissement le dimanche 01 septembre 2024

Marjorie ALBERT

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



My Easy Diag

Diagnostics immobiliers

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **24/IMO/0033** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 6 Rue Raspail 95260 BEAUMONT SUR OISE.

Je soussigné, **ZEMMOURI Mustapha**, technicien diagnostiqueur pour la société **My Easy Diag** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

| Prestations | Nom du diagnostiqueur | Entreprise de certification | N° Certification | Echéance certif |
|-------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|--|
| Plomb | ZEMMOURI Mustapha | LCC QUALIXPERT | C3205 | 24/02/2027 (Date d'obtention : 25/02/2020) |
| Amiante | ZEMMOURI Mustapha | LCC QUALIXPERT | C3205 | 24/02/2027 (Date d'obtention : 25/02/2020) |
| Electricité | ZEMMOURI Mustapha | LCC QUALIXPERT | C3205 | 02/03/2027 (Date d'obtention : 03/03/2020) |
| Gaz | ZEMMOURI Mustapha | LCC QUALIXPERT | C3205 | 02/03/2027 (Date d'obtention : 03/03/2020) |
| DPE sans mention | ZEMMOURI Mustapha | LCC QUALIXPERT | C3205 | 06/12/2027 (Date d'obtention : 07/12/2020) |
| Audit Energetique | ZEMMOURI Mustapha | LCC QUALIXPERT | AEC3205 | 31/12/2024 (Date d'obtention : 13/10/2023) |

- Avoir souscrit à une assurance (Klarity n° CDIAGK001402 valable jusqu'au 01/09/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **Pontoise**, le **28/10/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation « Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »